



## E.P.C.C. DU CHATEAU DE LA ROCHE GUYON

**Établissement public de coopération culturelle à caractère industriel et commercial**

Extrait du registre des délibérations  
Du Conseil d'administration

Délibération n° 2008 – 012 du 17 décembre 2008

**Objet : Entrée au Conseil d'administration de la Communauté de Communes Vexin-Val de Seine**

L'an deux mille huit, le 17 décembre à 8 heures 30, s'est réuni au Conseil général du Val d'Oise, le Conseil d'Administration de l'Établissement Public de Coopération Culturelle du Château de La Roche-Guyon dûment convoqué le 9 décembre 2008.

Nombre de membres en exercice : 18

Nombre de membres présents : 12

Nombre de votants : 13

**Étaient présents :****Administrateurs**

- Président : Jean-Pierre Muller, Vice-président du Conseil général du Val d'Oise, conseiller général du canton de Magny-en-Vexin
- Représentant la Préfecture du Val-d'Oise : Pierre-Henri Trollé, Préfet du Val d'Oise
- Représentants du Conseil général du Val d'Oise : Dominique Gillot, vice-présidente du Conseil général du Val d'Oise, conseiller général du canton de Cergy-Sud - Raymond Lavaud, conseiller général du canton de Beauchamp, François Dupille, Personnalité désignée par le Conseil Général du Val d'Oise
- Représentant de la commune de La Roche-Guyon : Mme Christine Forge, Maire
- Représentant du syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc Naturel Régional du Vexin français : Mme Dominique Herpin-Poulenat, Vice-présidente
- Représentant la Direction Régionale des Affaires Culturelles d'Ile de France : Marie-Christine Devevey.
- Propriétaire du Château, Guy-Antoine de La Rochefoucauld

**Personnalités qualifiées**

- Personnalités désignées par le Conseil Général du Val d'Oise : Bernard Toublanc
- Personnalité désignée par le propriétaire : Yolaine de La Rochefoucauld

**Représentants du personnel**

- Olivier Lopes
- Emmanuelle Evrard

**Absents-excusés ayant donné un pouvoir (nombre de pouvoir 1):**

Raymond Lavaud, conseiller général du canton de Beauchamp

Le nombre de votants est donc de 12 présents + 1 pouvoir = 13 votants

**Absents**

- Personnalité désignée par l'Etat : Jean-Baptiste Bellon, Architecte des Bâtiments de France
- Personnalité désignée par la commune de La Roche-Guyon : M. Daniel Lehleyder, conseiller municipal
- Jean-Pierre Barentin, Conseiller général du canton de Taverny
- Gérard Seimbille, Conseiller général du canton de Pontoise
- Guy Paris, Conseiller général du canton de Vigny

**Étaient également présents**

Patrice Pannel, Préfecture du Val d'Oise  
Véronique Flageollet-Casassus, Directrice de l'Action Culturelle du Conseil général du Val d'Oise  
Gwenola Ferran, Direction de l'Action Culturelle du Conseil général du Val d'Oise  
Jean-Pierre Reismann Chef du SDAT à la Direction Régionale des Affaires Culturelles d'Ile de France :  
Yves Chevallier, Directeur de l'E.P.C.C. du Château de La Roche Guyon  
Marie-Laure Atger, Administratrice de l'E.P.P.C du Château de La Roche-Guyon  
Chrystèle Cherfils, Assistante de Direction de l'E.P.P.C du Château de La Roche-Guyon

**CONSIDERANT :**

- l'extrait des statuts de l'E.P.C.C du château de La Roche-Guyon ci-nommé :

Article 4 – Entrée, retrait et dissolution :

Les règles d'entrée, de retrait et de dissolution sont fixées par les articles R. 1431-3 et R.1431-19 à R.1431-21 du code général des collectivités territoriales.

- l'extrait du code général des collectivités territoriales suivant:

Article R.1431-3 modifié par décret n°2007-788 du 10 mai 2007 :

Une collectivité territoriale, un groupement de collectivités ou un établissement public national peut adhérer à un établissement public de coopération culturelle, après sa création, sur proposition du conseil d'administration de ce dernier et après décisions concordantes des assemblées ou des organes délibérants respectifs des collectivités territoriales, des groupements et des établissements publics nationaux qui le constituent. Le représentant de l'Etat qui a décidé la création de l'établissement public de coopération culturelle approuve cette décision par arrêté.

- l'appartenance de La Roche-Guyon à la communauté de Communes Vexin – Val de Seine sur le territoire de proximité où œuvre l'établissement public,

- l'intérêt commun de l'Etablissement public et de la Communauté de communes d'améliorer le développement de l'animation et de l'attractivité touristique du territoire,

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,**

**VU** la loi n°2002-6 du 4 janvier 2002 relative à la création d'établissements publics de coopération culturelle,

**VU** le décret n° 2002-1172 du 11 septembre 2002,

**VU** l'arrêté préfectoral du 19 décembre 2003 créant l'établissement public du château de La Roche Guyon,

**VU** les statuts de l'E.P.C.C. du Château de La Roche-Guyon,

**Après en avoir délibéré et à l'unanimité,**

**PROPOSE** l'entrée d'un membre de la communauté de Communes Vexin - Val de Seine au sein du Conseil d'administration de l'E.P.C.C. du Château de La Roche-Guyon

Pour extrait conforme au registre des délibérations

**Le Président de l'E.P.C.C. du château de La Roche-Guyon**  
**Jean-Pierre Muller**